

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 566 997

②1 N° d'enregistrement national :

85 09772

⑤1 Int Cl⁴ : A 01 K 89/01.

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 27 juin 1985.

③0 Priorité : IT, 3 juillet 1984, n° 4841/A 84.

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 2 du 10 janvier 1986.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *REDEN Karl.* — IT.

⑦2 Inventeur(s) : Karl Reden.

⑦3 Titulaire(s) :

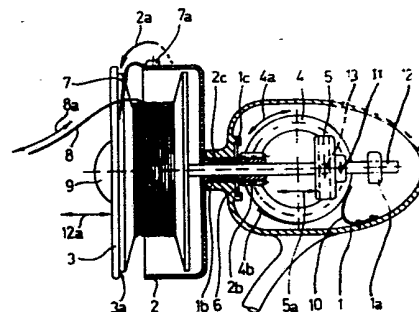
⑦4 Mandataire(s) : Cabinet Gouvernal.

⑤4 Moulinet de pêche avec bobine placée à l'extérieur sans étrier de retenue du fil.

⑤7 L'invention est relative à un moulinet de pêche avec bobine 2 placée à l'extérieur.

Le moulinet présente, à la place de l'étrier de retenue du fil 8 de la ligne, un crochet entraîneur 7, 7a qui s'engage, dans la position de rappel maximal 12a de la bobine 3, dans une rainure en épaulement ou dans une gorge ronde, si bien qu'il peut s'accrocher au fil 8 de la ligne pour enrouler cette dernière sur la bobine.

En correspondance avec la position d'extraction maximale de la bobine 3, est prévue, sur la roue dentée 4 qu'entraîne dans les deux sens une manivelle, une saillie 4b qui agit comme une butée lors du mouvement en arrière de la manivelle, dès qu'elle porte sur le cliquet d'arrêt 10 élastique.



FR 2 566 997 - A1

La présente invention est relative à un moulinet de pêche avec bobine externe sans pick-up.

On connaît des moulinets de pêche, sur lesquels l'enroulement du fil de ligne est réalisé au moyen d'étriers de retenue du fil (pick-up), ces derniers étant montés sur
5 l'enveloppe rotative de bobine et provoquant un enroulement uniforme du fil par un déplacement simultané de la bobine dans le sens axial.

Le déroulement du fil de ligne hors du lancer, en revanche, a lieu lorsque l'étrier de retenue du fil de ligne est désencliqueté (par action manuelle et/ou automatique), directement à partir de la bobine sans rotation. Afin de faire fonctionner, après le lancer, le frein pour le déroulement du fil de ligne, l'étrier de retenue du fil de ligne
15 est à nouveau encliqueté, si bien que, par suite d'efforts et de tractions sur le fil de ligne, la bobine tourne à fond sur son tourillon, lorsque la force de freinage réglable du frein prévu entre la bobine et le tourillon est éventuellement dépassée.

Sur les moulinets de pêche de ce genre, l'étrier de retenue du fil de ligne est monté sur des ressorts de manière pivotante sur l'enveloppe rotative de bobine, de telle sorte qu'il peut basculer dans les deux positions extrêmes ;
25 fréquemment, des déformations, des efforts trop importants, l'action du sable ou de l'eau, ou encore l'usure sur ces parties, provoquent des défaillances de fonctionnement.

La présente invention se fixe la tâche de créer, à la place de l'étrier de retenue du fil de ligne, un mécanisme dont la fabrication soit simple, le maniement fiable
30 et durable et la composition exempte de ressorts ou de parties montées mobiles.

Suivant l'invention, ce problème est résolu par le fait que sur l'enveloppe rotative de la bobine est prévu un crochet entraîneur dont l'extrémité libre s'étend, lorsque
35 la bobine est rentrée, dans une rainure ou une gorge creuse qui est prévue sur le bord intérieur de la bobine, si bien qu'il accroche le fil en s'engageant derrière lui. Ceci est obtenu par le fait que la rainure est pratiquée sur le bord de la bobine à peu près tangentiellement à l'extrémité libre

du crochet entraîneur rotatif. Suivant un prolongement de la réalisation de l'idée de l'invention, le crochet entraîneur peut être échangeable et positionnable, ainsi qu'être pourvu d'un galet de roulement dans la zone de la boucle.

5 Pour obtenir à la main la position requise pour le libre déroulement du fil de ligne (lancer) lors du décrochement de celui-ci, il suffit, suivant l'invention, de manoeuvrer la manivelle dans le sens contraire (déroulement), ce qui fait qu'à la position d'extraction maximale de la bobine, un cliquet d'arrêt élastique agissant sur une saillie, 10 prévue à la périphérie de la roue dentée de manivelle, assure l'arrêt.

Le fonctionnement du frein et du mécanisme d'arrêt pour le déroulement du fil de ligne demeure conservé avec le 15 moulinet de pêche suivant l'invention, le rapport de démultiplication de la commande par manivelle est avantageusement non-décimal (1 : 3 ; 1 : 4), afin de garantir en toutes circonstances l'arrêt au moyen du cliquet d'arrêt en position d'extraction toujours maximale de la bobine.

20 D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront de la description qui va suivre en regard du dessin annexé qui représente, schématiquement et simplement à titre d'exemple non limitatif, un mode de réalisation d'un moulinet de pêche.

25 Sur ce dessin :

La figure 1 est une vue en coupe longitudinale d'un moulinet de pêche suivant l'invention, avec crochet entraîneur, bobine rainurée et mécanisme d'arrêt pour la roue dentée mue par manivelle.

30 La figure 2 est une vue du crochet entraîneur sur l'enveloppe rotative de la bobine.

La figure 3 est une vue d'un crochet entraîneur venu de moulage en une seule pièce avec l'enveloppe de bobine.

35 La figure 4 est une vue de la position du fil de ligne non-accroché qui passe par dessus le bord de bobine à gorge ronde.

La figure 5 est une vue illustrant la position du fil de ligne non-accroché qui passe par dessus le bord de bobine pourvu d'une rainure formant épaulement.

Dans le boîtier 1 est montée la couronne 4 de différentiel entraînée au moyen d'une manivelle dans le sens de la flèche 4a. La roue-couronne 4 engrène avec le pignon 2b qui est relié, par l'intermédiaire de la douille 2c, à l'enveloppe 2 pouvant tourner dans le sens de la flèche 2a et abritant la bobine 3, dont l'axe de rotation forme un angle de 90° par rapport à celui de la manivelle. La douille 2c est montée dans le boîtier 1-1b et est freinée dans le sens axial par une plaquette-frein 6 qui est engagée dans des guides 1c venus de moulage avec le boîtier.

Le perçage de la douille 2c, qui est coaxial au montage 1a dans le boîtier, est traversé par le tourillon 12 à l'extrémité libre duquel est disposée la bobine, y compris le frein réglable. Un téton 13 excentrique, prévu sur la roue dentée 4 et agissant sur l'élément coulissant 5 retenu fermement au tourillon 12 au moyen de la cheville 11, imprime audit tourillon 12 un mouvement axial de va-et-vient selon la double flèche 5a pendant le mouvement de rotation de la manivelle dans le sens 4a correspondant. Ce mouvement axial du tourillon selon la double flèche 5a provoque le mouvement, indiqué par la double flèche 12a, d'extraction et de rentrée de la bobine 3. Pendant la rotation dans le sens de la flèche 2a de l'enveloppe 2 de bobine accompagnée du crochet entraîneur 7, 7b, qui peut venir de moulage avec elle ou être rapporté sur celle-ci, ledit crochet attaque avec l'extrémité libre derrière le fil 8 en glissant le long du fond d'une rainure 3a formant épaulement ou d'une gorge ronde 3b prévue sur le bord de la bobine. Lors de la poursuite du mouvement de rotation dans le même sens, le fil de la ligne 8 est enroulé sur la bobine 3.

REVENDEICATIONS

1. Moulinet de pêche avec bobine placée à l'extérieur et mue dans le sens de son axe, et avec enveloppe rotative de bobine, entraînée par l'intermédiaire d'une manivelle unique, caractérisé par le fait que l'enveloppe (2) de bobine présente un crochet entraîneur (7, 7b) sans articulations, ni points de montage ni ressorts, et par le fait que vers la position de rappel maximale de la bobine (3), l'extrémité libre du crochet entraîneur (7, 7b) s'engage, en attaquant dans la rainure (3a) formant épaulement ou dans la gorge ronde (3b) sur le bord orienté vers l'intérieur de la bobine (3), derrière le fil de ligne (8), accroche celui-ci et l'enroule sur la bobine (3) dans le sens de la flèche (2a).

2. Moulinet de pêche selon la revendication 1, caractérisé par le fait que la position la plus favorable pour le décrochage du fil de ligne (8) est atteinte par une rotation en arrière de la manivelle (roue dentée) jusqu'à l'arrêt créé par la saillie (4e) sur la roue dentée (4) qui vient buter sur le cliquet d'arrêt (10) élastique en position d'extraction maximale de la bobine, et par le fait que pour atteindre cela, il est avantageux que le rapport de démultiplication entre roue dentée (4) et pignon (2b) soit un nombre entier.

3. Moulinet de pêche selon les revendications 1 et 2, caractérisé par le fait que le crochet entraîneur (7, 7b) est positionnable par rapport à la rainure (3a) formant épaulement ou par rapport à la gorge ronde (3b) et que, dans la zone de la boucle arrondie du crochet entraîneur, peut être prévu un galet de glissement ou similaire.

4. Moulinet de pêche en partie selon les revendications précédentes, caractérisé par le fait que le crochet entraîneur (7, 7b) présente un joint articulé, le cas échéant placé sous l'action d'un ressort, pour qu'on puisse le faire pivoter hors de la zone d'enfilage.

Planche Unique

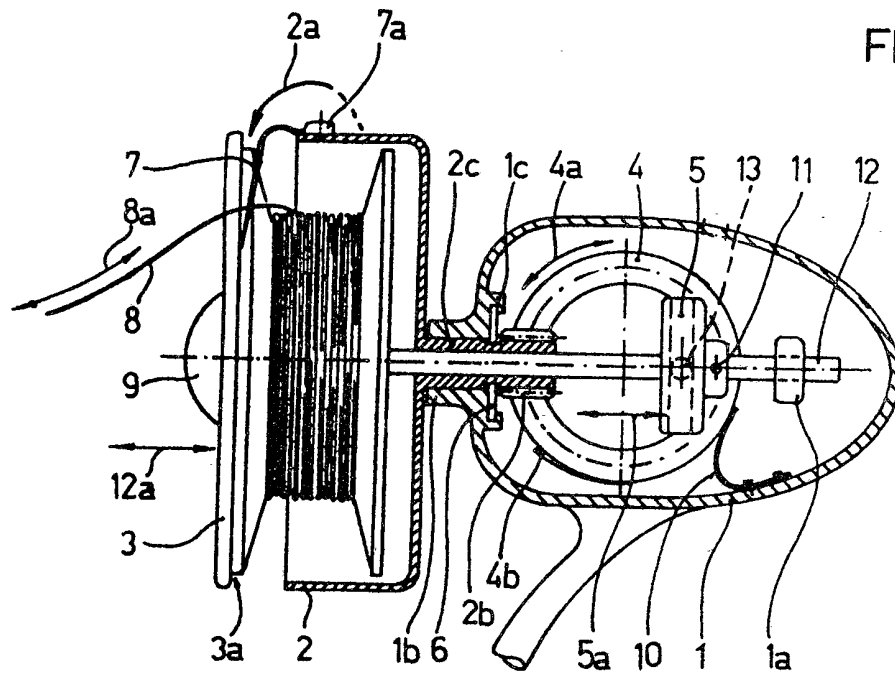


FIG. 1

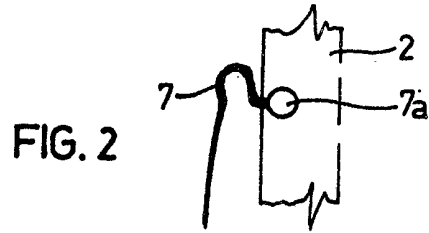


FIG. 2

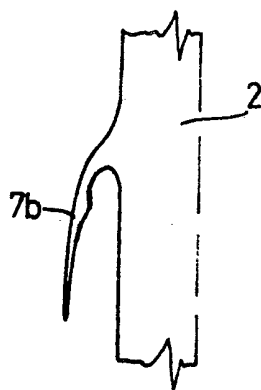


FIG. 3

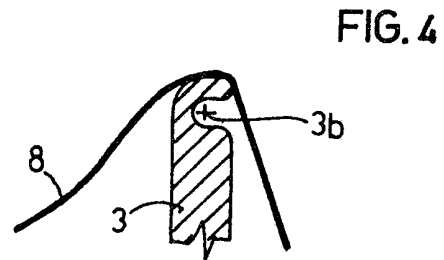


FIG. 4

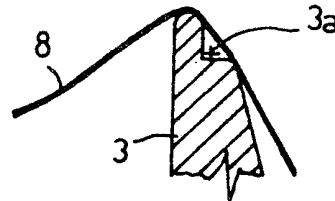


FIG. 5